

Lettre d'Information



RETOUR SUR LES ELECTIONS



Inscrits:	1764	
Votants	805	= 46%
Exprimés	712	= 88.5%
Bulletins nuls	39	= 4.8%
Bulletins blancs	54	= 6.7%

La liste de Martial DEVAUX (*sans étiquette*)
collecte 100,00 % des voix lui permettant de remporter les
19 sièges

L'installation officielle du maire, des adjoints et conseillers
délégués s'est tenue le vendredi 20 mars lors du premier
conseil municipal de la nouvelle équipe.

Martial DEVAUX et l'ensemble des conseillers remercient
les électrices et électeurs pour leur mobilisation.

SECURISATION

Comme annoncé lors des réunions de quartier, nous avons prévu de compléter la sécurisation du Secteur Nord dont fait partie notre commune.

Avec les services de la gendarmerie, nous allons procéder à la pose de caméras lectrices de plaques d'immatriculation leur facilitant les recherches permettant d'élucider un maximum de délits sur notre territoire.

Celles-ci seront positionnées aux entrées et sorties de la commune :

- * Depuis Ecole-Valentin
- * Depuis Miserey
- * Depuis les Salines
- * Depuis Cayenne
- * Depuis Devecey
- * Parking du collège

Une autre caméra sera installée à l'entrée de la mairie.

Arrêté préfectoral du 18 mars 2026



TRAVAUX

LIRE L'ARRETE



ARRETE MUNICIPAL MODIFICATIF n°CIRC-2026-23
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION
DES RUES BELLEVUE - DUC DE MÉRANIE - CHEMINS DES MAILLETOIS ET DES MAURAPANS

Le Maire de la commune de Châtillon-le-Duc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1, relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation ;
Vu le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-7, relatifs à la réglementation de la circulation ;
Vu la nouvelle demande d'arrêt et les dates de réalisation des travaux modifiés déposée par EUROVIA BFC - BESANÇON, représentée par M. Aurélien Souillerot, via le formulaire CERVA n°14024*01, précisant la nature des travaux, des rues concernées et les restrictions sollicitées (fermetures, alternats, déviations) ;
Vu le phasage technique détaillé du chantier, comportant cinq phases successives du 02 mars 2026 au 19 juin 2026, transmis par l'entreprise EUROVIA BFC ;
Vu les plans de déviation, schémas de circulation, et pièces techniques annexées à la demande CERVA ;
Vu l'avis des services municipaux techniques compétents,
Considérant que les travaux de requalification concernent les rues Bellevue, Duc de Méranie ainsi que les chemins des Mailletois et des Maurapans, situés sur le territoire de Châtillon-le-Duc, 25870 ;
Considérant que ces travaux impliquent des interventions lourdes, notamment la reprise des chaussées, les réseaux, les eaux pluviales et la pose d'enrobés ;
Considérant qu'ils sont organisés en cinq phases nécessitant des fermetures ponctuelles à la circulation, conformément au phasage fourni par EUROVIA BFC ;
Considérant que l'emprise du chantier et l'étroitesse des voies ne permettent pas de maintenir une circulation normale ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer circulation et stationnement pour garantir la sécurité des usagers, des riverains et du personnel ;
Considérant enfin qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE :

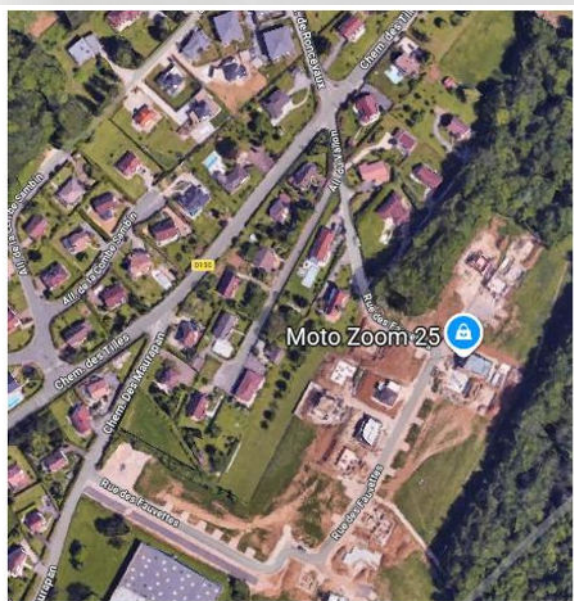
Article 1 — Objet

Le présent arrêté encadre temporairement la circulation et le stationnement durant les travaux de requalification réalisés sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc, sur les voies mentionnées à l'article 2.

Article 2 — Localisation

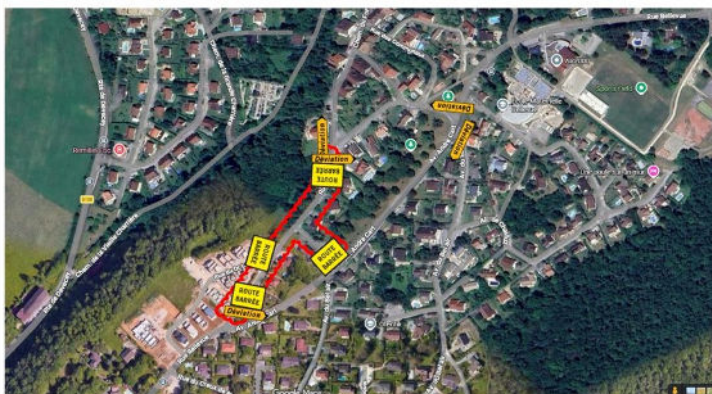
Les interventions se déroulent sur le territoire de Châtillon-le-Duc aux emprises précisées par l'entreprise et selon le calendrier ci-après (susceptible d'ajustements mineurs pour raisons techniques et météorologiques, dûment signalés sur site) et sur les rues suivantes :

- Rue Bellevue (partie basse puis haute)
- Rue Duc de Méranie
- Rue de la Palouse



PHASAGE TRAVAUX CHATILLON LE DUC

1. PHASE 1 : Travaux rue Bellevue partie basse et Duc de Méranie : 8 semaines, du 02/03/2026 au 24/04/2026



L'entreprise STPI va effectuer des travaux de raccordement du réseau d'eau potable.

A partir du 02/04, la rue de Bellevue sera à circulation restreinte. (sauf riverains).

A partir du 06/04, la rue de la pelouse sera fermée. (sauf riverains)

La Rue du Fort sera ouverte en double sens. Des panneaux de déviation seront installés.

Merci pour votre compréhension.



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°CIRC-2026-37

Relatif à la restriction de circulation Rue de Bellevue pour raccordement du réseau d'eau potable.

Le Maire de la Commune de Châtillon-le-Duc,

Vis le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-2-2, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vis le Code de la route, et notamment ses articles R.411-2-1 ;

Vis l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant la demande de l'entreprise STPI, représentée par Monsieur LAMBERT Amaury, pour des travaux de raccordement du réseau d'eau potable rue de Bellevue ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que, pour la bonne exécution des travaux et la sécurité des usagers, il est nécessaire d'interdire temporairement la circulation aux véhicules de toutes catégories ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

A compter du 02 avril 2026 et d'une durée de 50 jours calendaires l'entreprise STPI est autorisée à effectuer des travaux de raccordement du réseau d'eau potable.

Article 2 :

La rue de Bellevue sera restreinte en circulation par deux tronçons au panneau B15C18R. La vitesse limite sera de 30 km/h.

Article 3 :

Durant toute la durée des travaux susmentionnés, il sera interdit de circuler, de stationner et dépasser pour tous véhicules poids lourds / véhicules légers sur ladite zone sauf pour les riverains. La circulation des piétons sera autorisée dans le chemin et la rue concernés par les travaux pendant toute leur durée, sous réserve d'emprunter les passages qui ont été aménagés à leur intention.

Article 4 :

La voirie devra être laissée libre au passage des véhicules de secours et d'intervention d'urgence ainsi que le passage de collecte des déchets, transport en commun.

Article 5 :

Conformément à l'article R.411-25 du code de la route, ces dispositions entrèrent en vigueur dès la suite en place de la signalisation à la charge de l'entreprise prescrite prévue par l'arrêté ministériel susvisé.

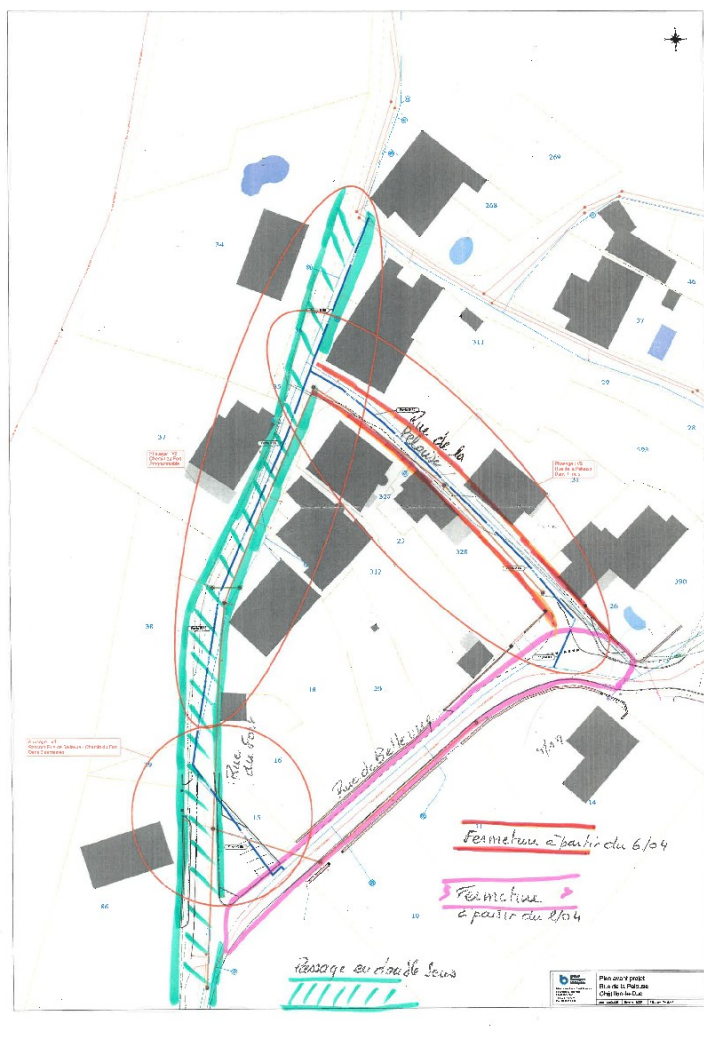
Article 6 :

Monsieur le Maire de Châtillon-le-Duc, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'affichage et la diffusion seront assurés par la mairie de Châtillon-le-Duc dans les conditions habituelles.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Daniel ALLEMANDET

Fait à Châtillon le Duc, le 27 mars 2026
Le Maire,
Martine DEVAUX

Délibéré en vertu de recours à la présente arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours suspensif auprès de l'autorité territoriale compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application de l'article 203 du décret n° 2013-1231 du 18 décembre 2013.



INFORMATIONS


Votre enfant utilise le réseau GINKO pour aller à l'école maternelle ou élémentaire, alors pensez à prendre la carte « Ginko billettique » gratuite

AVRIL 2026

Lettre d'Information

Dotation d'une carte Ginko billettique gratuite pour votre enfant scolarisé à l'école primaire

Une nouvelle carte billettique, en remplacement de la carte Ginko cartonnée, pour se rendre à l'école maternelle ou élémentaire en transport scolaire.




Faire aux questions :

- Comment obtenir la carte Ginko Mobilités ?
- Comment obtenir la recharge d'une carte et l'équivalent PASS Primaire ?
- Comment réajuster la carte ?
- Sur quels territoires est valable la carte ?
- Pourquoi faut-il que les élèves utilisent à chaque montée ?
- Que se passe-t-il si un enfant perd sa carte ou s'il passe une carte l'année suivante ?
- Que se passe-t-il si la carte ne fonctionne plus ?
- Que est la procédure d'utilisation du PASS Primaire ?
- La carte billettique sera-t-elle valable dans les autres communes ?
- Comment faire pour recharger la carte pour l'année scolaire suivante ?
- La carte billettique sera-t-elle valable pour les autres modes de transport ?
- Quel est le mode de paiement de la carte ?

Modes d'emploi pour obtenir la carte Ginko Mobilités :

- Procédez à la commande gratuite de la carte Ginko Mobilités pour votre enfant :
 - Rendez-vous sur www.ginko.voyage et connectez-vous avec votre Espace Personne
 - Accédez à la rubrique « Billettique » puis « Commander une carte Ginko Mobilités » ;
 - Remplissez le formulaire et téléversez une photo de votre enfant
 - Sélectionnez le mode de livraison « Livraison à domicile »
 - Ajoutez le code de réduction « CHAT1761 » (un code unique par enfant, pour rendre votre commande gratuite)
 - Validez votre commande
- Réceptionnez la carte Ginko Mobilités
 - La carte Ginko Mobilités chargée d'un « PASS Primaire » vous sera envoyée directement par voie postale à votre domicile
 - Un bon de code réduction « CHAT1761 » (un code unique par enfant, pour rendre votre commande gratuite) sera envoyé à bord de vos véhicules pour accompagner la carte Ginko Mobilités
- Utilisez la carte Ginko Mobilités
 - Le titre « PASS Primaire » chargé sur la carte est valable jusqu'en CM2. Il sera donc déjà valable pour plusieurs années de scolarité, sans aucune action de rechargement.
 - La carte est valable uniquement sur la ligne reliant votre commune à l'école primaire de référence
 - La carte devra être validée par votre enfant à chaque montée à bord du bus
 - En cas de perte, le duplicata sera tenu à 0€

www.ginko.voyage
Appli Ginko Mobilités
03 70 27 71 60 (prix d'appel local)



Ouvrir le document



Collecte des déchets verts
Vous avez + de 73 ans et votre état de santé ne vous permet pas d'aller en déchetterie

Déchets collectés
Le mardi 21 avril 2026

Inscription obligatoire en mairie jusqu'au 3 avril
03 81 58 86 55
mairie@chatillon-le-duc.fr

INSCRIPTION POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS

INFORMATIONS

**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT**



OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici



POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

POUR SUIVRE VOTRE ENGAGEMENT SUR

DÉFENSE+

Centre du service national et des jeunes de Besançon
Mét : esrj-besancon@trf.fr | trf@def.gouv.fr
Tél : 09 70 84 61 61



VACANCES DE PRINTEMPS

SEMAINE du 7 au 10 avril avec Florent
SEMAINE du 13 au 17 avril avec Laurène

Thème : Sports et nature, on profite de l'arrivée du printemps pour proposer plein d'activités ludiques et sympas pour les vacances.

TEMPS FORTS DES 2 SEMAINES :

MARDI 07/04 ANIMATION NATURE INTERVENTION D'UN PRESTATAIRE "NATURE"	MERCREDI 08/04 COURSE D'ORIENTATION POUR PETITS ET GRANDS	VENDREDI 10/04 GRAND JEU : KOH-LANTA POUR LES + DE 7 ANS ATELIER NATURE/PEINTURE POUR LES - DE 7 ANS	LUNDI 13/04 ATELIER LAND'ART CREATION D'OEUVRES ARTISTIQUES AVEC DES ELEMENTS NATURELS	MERCREDI 15/04 TOURNOIS SPORTIF AVEC REMISE DE MEDAILLES
--	--	---	---	--



ACCUEIL DE LOISIRS CHATILLON LE DUC

Tel : 07.57.42.17.33 • <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-chatillon-le-duc/>

VACANCES D'AVRIL avec l'UFCV

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-chatillon-le-duc/>

La Fédération Nationale des Chasseurs, en échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, nous a fourni gratuitement des kits de plantation prêts à l'emploi dans le but d'implanter une haie d'arbres variés pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement

Le projet Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie co-financé par l'Office français de la biodiversité.

Un guide pédagogique et méthodologique, présente l'intérêt d'implanter des haies, les moyens de s'engager et la bonne façon de gérer les linéaires sur le territoire de la commune.

Cette démarche est ainsi un moyen d'aller plus loin et de donner de nouveaux outils aux territoires engagés.

Cette charte d'engagement est un accord entre la Fédération des Chasseurs porteuse du projet et la commune.

Cette haie a été plantée à l'arrière du stade de foot

• Hauts-jets :

- 3 x QUERCUS robus 1_1 30/50
- 3x PRUNUS avium 1/0 40/60
- Protections hauts-jets :
 - 3 gaines biodégradables CLIMATIC Bio 120 x 15
 - 3 tuteurs acacias carrés 22mm 150 cm

• Intermédiaires :

- 6 x ACER campestris 1_1 40/60
- 5 x SALIX caprea 2 ans Bout. 40/60
- Protections intermédiaires :
 - 11 gaines Protectnet Bio 60 x 17cm noir
 - 22 tuteurs bambou 0,90m Ø 10/12mm

• Bourrages :

- 5 x RHAMNUS frangula 1/1 40/60
- 5 x CARPINUS betulus 1/1 45/60
- 5 x CORYLUS avellana 1/0 30/60
- 5 x CORNUS sanguinea 1+1 45/60
- 5 x LIGUSTRUM vulgare 1+1 45/60
- 4 x PRUNUS spinosa 1/0 40/60
- 4 x VIBURNUM lantana 1/1 40/60
- Protections bourrages :
 - 33 gaines Protectnet Bio 60 x 17cm noir
 - 66 tuteurs bambou 0,90m Ø 10/12mm

Kit sans haut-jet :

- 5 x ACER campestris 1_1 40/60
- 5 x SALIX caprea 2 ans Bout. 40/60
- 5 x RHAMNUS frangula 1/1 40/60
- 5 x CARPINUS betulus 1/1 45/60
- 5 x CORYLUS avellana 1/0 30/60
- 5 x CORNUS sanguinea 1+1 45/60
- 4 x LIGUSTRUM vulgare 1+1 45/60
- 4 x PRUNUS spinosa 1/0 40/60
- 4 x VIBURNUM lantana 1/1 40/60
- 4 x PRUNUS mahaleb 1/0 40/60
- 4 x PRUNUS caracifera 1/0 40/60

Les enfants font de la radio



En partenariat avec la Médiathèque Départementale du Doubs et l'Ecole élémentaire Bellevue (classe de CM2 - Florent Cathenod), cette journée, animée par Mr Joël Aloï, a fait découvrir aux élèves les coulisses de la radio.

Ce fut une belle première expérience pour les enfants qui ont vaincu le trac de parler dans le micro dans un environnement de « studio radio ».

Le thème retenu était la bande dessinée, sa définition, sa diversité qu'elle soit sans texte, en noir et blanc ou en couleur et analyse du graphisme.

De longs débats autour de la BD et/ou des intérêts des uns et des autres comme le floorball, les ont emmenés à créer leur propre manga sur ce sport.

De cette expérience, Il faut retenir :

- Pour les élèves:
 - Surmonter un certain trac.
 - Débattre dans le calme.
 - Développer une plus forte envie de se mettre à la lecture.
- Pour l'enseignant:
 - Faire découvrir un monde imaginaire (celui de la radio).
 - Proposer une autre forme d'enseignement par le débat.
- Pour la médiathèque:
 - Entendre et écouter les enfants quant à leurs choix afin de fournir les rayons dans ces domaines.

Expérience à renouveler



**HORAIRES
MEDIATHEQUE
VACANCES DE
PRINTEMPS**

La médiathèque sera fermée
du Samedi 4 (inclus) au dimanche 12 avril
Ainsi que les samedis 2 et 9 mai
et vendredi 15 et samedi 16 mai.

OUVERTURE
samedis 23 et 30 mai.

Médiathèque municipale
3 rue de la Dame Blanche
mediatheque.chatillon-le-duc@laposte.net
03 81 58 61 66

Toutes les informations sur :
<https://www.mediatheque-chatillonleduc.fr>




Visitez le site de la médiathèque:

<https://www.mediatheque-chatillon-le-duc.fr>

CONFERENCE

VENDREDI 24 AVRIL 2026
MÉDIATHÈQUE
3 rue de la Dame Blanche - CHÂTILLON-LE-DUC



L'ÉCHINOCO-CAUSERIE
EXPOSITION ET CONFÉRENCE SUR
L'ÉCHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE



**VENEZ NOUS
RENCONTRER !**

PROGRAMME :

15H00 - 18H00 : Exposition

18H00 - 19H30 : Conférence
Professeure Dominique A. VUITTON
Professeure émérite d'immunologie clinique
Université de Franche-Comté

Témoignages de patients

GRATUIT

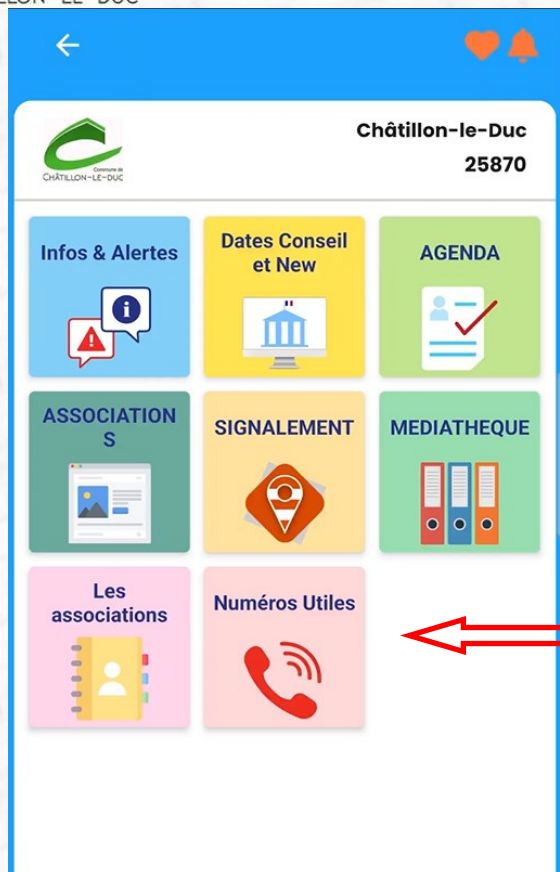
**ENTRÉE LIBRE DANS LA LIMITE
DES PLACES DISPONIBLES**



Organisé par la Commune de Châtillon-le-Duc
et l'Association pour la Recherche et l'Information
sur l'Echinococcose Alvéolaire (AIR EA)

PARTENAIRES :





PANNEAU POCKET

ANNUAIRES

SORTIR



EDITION 6
2026

Les Dimanches D'avril

Avanne-Aveney (gratuit)
Dimanche 12 avril, Eglise à 18h

Châtillon-Le-Duc (gratuit)
Samedi 18 avril, Eglise à 17h

Vaire (gratuit)
Dimanche 19 avril, Eglise à 17h

Pirey
Samedi 25 avril, Eglise à 18h

Besançon
Dimanche 26 avril, Théâtre Ledoux 18h

Cinq concerts classiques
Lesdimanchesd'avril.fr

Logos of sponsors: Joubert, Besançon, PIREY, Vaire, etc.

SORTIR

Le **mardi 14 avril 2026**, au Petit Kursaal à Besançon une conférence intitulée :
« Écrans : amis ou ennemis de nos enfants et ados ? »

Cette conférence propose des repères pour aider parents, éducateurs et professionnels à mieux comprendre... et surtout à mieux accompagner les jeunes dans un monde saturé d'écrans.

Mardi 14 avril 2026, à 20h (Ouverture de la salle à 19h30) au Petit Kursaal, 2, place du théâtre à BESANCON

Tarif 5€ et tarif réduit : 3 € (sur présentation d'un justificatif à l'entrée : étudiants, moins de 26 ans, demandeurs d'emploi)

Réservation possible sur place dans la limite des places disponibles

Pour plus de renseignements ; contact : Florence MESSI UDAF

Ligne directe : 03 81 80 89 24 site: www.udaf25.fr



Conférence - Débat

14
avril
20h00
Petit
Kursaal
Besançon

ÉCRANS, AMIS OU ENNEMIS DE NOS ENFANTS ET ADOS ?

 **Serge TISSERON**
Psychiatre, docteur en psychologie HDR,
Créateur des Balises 3-6-9-12

Plein tarif : 5 € / Tarif réduit : 3 €
(étudiants, - de 26 ans, demandeurs d'emploi)
Infos : asso.innae@gmail.com



Seul ou en famille, inscrivez-vous à la randonnée du
COMITE DES FETES

DATE	HORAIRE	PARCOURS	PARCOURS
DIMANCHE 19 AVRIL 2026	Départs à Partir de 8h15	8km (Départs 8h30 & 9h15)	12km (départs 8h15 & 9h00)

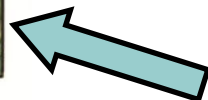
Infos et réservations : cdfchatillon25@gmail.com

NOM : Prénom :

E-mail : Tél :

Nombre de marcheurs (gratuit -12ans) : x 5€ =

Nombre de repas : x 18 € soit € (à 12h sur réservation)



Coupon réponse à retourner
avant le 10 avril 2026

AMIS
SPORTIFS

L'AC 2000 ORGANISE LA 33^{ème} ÉDITION DE
DAME BLANCHE AVENTURES

 **AC 2000**
CHÂTILLON-LE-DUC



26 AVRIL 2026
CHÂTILLON-LE-DUC



**DÉCOUVERTE
FITNESS & SPORTS**
ADULTES & ENFANTS
Gratuit et ouvert à tous !
A partir de 10h

NOUVEAU !

**PARCOURS V.T.T
& RANDONNÉE**
3 PARCOURS V.T.T (15, 35 ET 50 KM)
2 PARCOURS PÉDESTRES (8 ET 12 KM)
Départs de 8h30 à 9h30
Inscriptions en ligne

**ANIMATIONS
EXPOSANTS
RESTAURATION**

Programme détaillé & inscription : 

 1 € par participant
reversé à l'association
Les Jasettes biosolaires !

AC 2000 | 44 rue Bellevue | 25870 Châtillon-le-Duc | Tél : 03 81 58 84 64 | Courriel : ac2000-chatillon@orange.fr | Site : www.ac2000-chatillon.fr 

TIRAGE AU SORT

PARTICIPEZ AVANT LE 15 AVRIL 2026

 **26 AVRIL**
**DAME BLANCHE
AVENTURES**

À GAGNER:

**2 DOSSARDS
POUR LE PARCOURS
DE VOTRE CHOIX**



Pour participer, envoyez un mail
avec vos coordonnées à l'adresse
suivante :

[AUDREY.ROCAULT@CHATILLON-LE-DUC.FR](mailto:audrey.rocault@châtillon-le-duc.fr)



**DAME BLANCHE
AVENTURES**

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DE CHÂTILLON-LE-DUC

PARTICIPEZ À L'EKIDEN
DU FESTIVAL GRANDES HEURES
NATURE

**VOUS ÊTES SPORTIF ?
VOUS AIMEZ LA COMPÉTITION ?**

**L'EKIDEN
QUESAKO ?**

Un marathon en équipe de 6 (boucles de 5, 7 ou 10km)
Une ambiance after-work, festive et conviviale
Équipe mixte obligatoire




**VENDREDI
12 JUIN 2026
DEPART À 19H**

Pour participer
PPS obligatoire
Résider sur la commune

**ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE
audrey.rocault@chatillon-le-duc.fr
AVANT LE 30 AVRIL 2026**

Vous êtes sportifs, constituez votre
équipe et inscrivez-vous maintenant




**festival
outdoor**
GRANDES HEURES NATURE

L'Ekiden des communes revient en 2026, montez votre équipe pour défendre vos couleurs et courir dans la bonne humeur !

L'ambition 2026 du Festival Outdoor Grandes Heures Nature est d'engager les habitants de toutes vos communes. S'appuyant sur l'épreuve phare qu'est l'Ekiden, un challenge des communes est proposé et confirmera le dynamisme de l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole.

L'Ekiden c'est un marathon relais - soit 42,195 km - qui se court par équipe de 6 personnes. En 2025 la course réunissait 2000 personnes.



Pour ce challenge des communes, 1 équipe c'est :

3 hommes / 3 femmes
De + 16 ans
Résidents de la commune

Inscription du 11 février
au 24 Mai 2026

Inscription gratuite / 1 équipe par commune

Dès aujourd'hui, informez vos habitants de ce nouveau Challenge et incitez-les à constituer une équipe pour représenter votre commune à l'Ekiden - Challenge des communes 2026.

Comment s'inscrire :

- Etape 1 : Composition des équipes en remplissant le coupon de candidature
- Etape 2 : Dépôt de la candidature auprès de la mairie
- Etape 3 : Validation de la candidature d'une seule l'équipe par la mairie via la signature du coupon avec tampon de la commune
- Etape 4 : l'Équipe lauréate transmet le coupon signé à : equipeehn@grandbesancon.fr

Nos équipes sont disponibles pour vous accompagner tout au long du processus et permettre à vos communes de participer.

Coupon de Candidature pour l'Ekiden - Challenge des Communes 2026

Commune représentée :

Je soussigné(e) M./Mme
vous présente en ma qualité de chef d'équipe, la candidature de mon équipe pour l'Ekiden - Challenge des communes 2026.

L'équipe sera nommée du nom de la commune et composée de la manière suivante :

nom équipe	nom	prénom	sexe
NOM COMMUNE			HOMME
			HOMME
			HOMME
			FEMME
			FEMME
			FEMME

Par cette candidature, nous nous engageons à représenter les valeurs de notre commune dans le cadre de l'Ekiden - Challenge des Communes 2026

Date Signature du capitaine d'équipe

Cadre réservé à la Commune

Candidature validée le

Tampon et signature du/de la Maire
ou de son représentant

Une fois la candidature validée et signée par la commune, coupon à adresser à equipeehn@grandbesancon.fr avant le 24 Mai 2026



**Retrouvez toutes les informations sur le site de la
Commune de Châtillon-le-Duc
www.chatillon-le-duc.fr
et suivez l'actualité sur l'application
Panneau pocket**

